

Conseil municipal du 19 02 2023– 19 h 00

Salle du Conseil Municipal

**02) Del2023-002 - Approbation du PV du conseil municipal du 28 novembre 2022. (PJ Annexe A)**

*Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées*

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur Le Maire propose d'approuver le procès-verbal des débats du précédent conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** sans remarque le procès-verbal de la séance du 28/11/2022

*Fait au Guilvinec, le 19/01/2023*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,

A blue circular stamp of the Mayor of Guilvinec. The text around the perimeter reads "MAIRIE du GUILVINEC" at the top and "LE GUILVINEC" at the bottom, with a star on each side. The date "29/01/2023" is stamped in the center. A large, dark signature is written over the stamp.

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*